L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR E. DELAS.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1829.

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS MEXICAINS.

☞ Les éditeurs du *Correo* publient dans un extra les documens suivans, qu'ils donnent comme officiels.

N°. 1.

A son Ex. le sect. d'Etat au département de la Guerre et de la Marine.

Armée d'Opérations.

EXCELLENCE,

Le prisonnier espagnol brigadier Don Isidro Barradas, me prie de faire parvenir à S. E. le Président, la lettre suivante, que je le remets à cet effet.

Dieu et Liberté.—Quartier-général de Tumbio Viejo, 12 Septembre 1829.

Antonio Lopez de SANTA-ANNA.

N°. 2.

A S. E. Don Vicente Guerrero, président du gouvernement mexicain.

EXCELLENCE,

Conformément à la capitulation que j'ai signée avec son Ex. le gén. Don Antonio Lopez de Santa-Anna, je m'embarque ici pour le port de la Nlle.-Orleans, comme le plus prochain et celui qui m'offre l'avantage de me procurer promptement des transports et des vivres, pour réembarquer les troupes qui sont sous mes ordres, et les conduire à la Havane, lieu de leur destination.

Les moyens de subsistance que je laisse à mes troupes suffiront pour un mois; et ne pouvant assurer exactement l'époque de mon retour, si, comme je ne l'espère pas, le cas arrive qu'elles s'en trouvent privées, je me trouverais dans la nécessité de réclamer de votre générosité que vous vouliez bien donner des ordres pour que les autorités des lieux où elles sont cantonnées leur fournissent ce qui leur sera nécessaire, sous la garantie du gouvernement de l'Ile de Cube, qui paiera à vue les lettres tirées sur lui pour les dépenses [illegible] dans le pays. Les lumières du siècle et l'hospitalité commandent cette générosité, et je ne doute pas que Votre excellence ne s'empresse [illegible] à ma demande.

Votre Excellence est sans doute déjà informée de la conduite que j'ai tenue, ainsi que de celle de la division que je commande. Quand il s'est agi de combattre, je me suis battu en soldat, et j'ai respecté le prince et le citoyen inoffensif; et quand les circonstances m'y ont obligé, j'ai capitulé avec honneur, confiant dans la bonne foi et la générosité avec laquelle les Mexicains sauront remplir les conditions que j'ai stipulées. Déjà, j'ai devers moi des preuves non équivoques de cette générosité.

Dieu garde votre excellence longues années.

Tampico de Tamaulipas, 18 Sept. 1829.

ISIDRO BARRADAS.

FRANCE.

Paris, 22 *Septembre*.

Voici le relevé des fonctionnaires et administrateurs qui ont quitté les affaires depuis l'avènement du ministère actuel, soit par démission, soit par destitution: MM. de Chateaubriand, ambassadeur à Rome; de Mortemart, ambassadeur en Russie; Debelleyme, préfet de police; Agier, Bertin-de-Vaux, Villemain, Salvandy, conseillers-d'état; Siméon, directeur des Beaux Arts; Grille, Patry, de Lancy, chefs de division au ministère de l'intérieur; de Cheppe, secrétaire d'ambassade à Rome; les quatre inspecteurs de la librairie et trois censeurs dramatiques. Le ministère a fait l'acquisition de M. le baron Locard et de M. le baron Trouvé.

Paris, 22 *Septembre*.

—Le *Standard*, journal anglais, poursuivi, comme le *Morning*, à la requête du duc de Wellington, fait observer qu'il y a une singulière coïncidence entre les poursuites dirigées contre la presse de Paris et celle de Londres. On lit dans le même journal: "Nous nous étions d'abord réjouis de l'avènement de M. de Polignac aux affaires; nous devons à la vérité de déclarer que nous avons eu tort, et très-grand tort: le ministère qu'il a formé devient de jour en jour plus impopulaire parmi nous toutes; et, d'après ce que nous avons appris trop tard, il mérite le mépris autant que la haine dont il est l'objet."

Paris, 29 *Septembre*.

The Journal du Havre se plaint dans la lettre avec laquelle il remplit la souscription ouverte dans les départemens de l'ancienne Normandie, à l'instar de la souscription bretonne. "Le Havre avait adressé des propositions à Rouen, les prospectus parviennent à leur adresse. Rouen, au lieu d'accepter d'abord avec empressement, discute avec lenteur. On trouve le projet raisonnable en lui même, mais on fait observer qu'il serait étrange peut être que le chef-lieu du département eût l'air de recevoir l'impulsion d'une ville secondaire."

"Il paraît incroyable qu'une misérable question de capitale suffise pour ralentir une entreprise où il s'agit des intérêts communs de la France entière. Est ce ainsi que les citoyens de Rouen réfuteraient l'absurde supposition de nos ennemis, qui attribuent à Paris la prétention et le pouvoir d'exercer sur les départemens le joug de ses opinions politiques aussi bien que celui de ses modes? Les habitans de Paris démentent ce reproche en se montrant empressés en suivant l'exemple donné par la ville secondaire de la Bretagne. Est-il possible que Rouen désespère de recevoir l'impulsion du *Havre*? Mais le *Journal du Havre* sait mieux que nous ce qu'il en est: nous devons le croire sur sa foi, en déplorant que dans une telle affaire il soit question de jalousie."

Le même journal, généralisant les réflexions que lui inspire l'observation d'un fait particulier, accuse les citoyens de manquer d'énergie et de persévérance dans leur patriotisme. Selon lui, les signataires de la souscription devraient défendre le journaliste poursuivi pour avoir publié les statuts de leur association. "Il fallait qu'ils envoyassent sur le champ leurs noms au journal même qui avait publié le premier les conditions de cet acte. Rien n'eût été plus concluant, plus noble, et en même tems plus entraînant pour l'opinion publique; car le plus court moyen de confondre ceux qui nient l'existence d'un acte, c'est de leur montrer cet acte. Mais loin d'agir avec une telle franchise, qu'ont fait les signataires de la souscription? Ils ont laissé le journaliste se compromettre et prouver l'identité de la pièce qu'il avait annoncée sans exposer aucun nom, sans engager aucune autre responsabilité que la sienne! Pourquoi donc, nous le demanderons ici, des citoyens qui avaient eu le courage de se fédérer rencontrent toute mesure illégale, ont-ils eu la pusillanimité de ne pas avouer une démarche dictée par la fermeté? Est-il donc plus aisé, de signer un engagement qu'il n'est honorable de l'accepter la responsabilité et d'en subir les conditions? Rien ne forçait, sans doute, les citoyens bretons à s'inscrire sur la liste, et quel les faisait un devoir de soutenir avec indépendance une mesure volontaire que leur avait inspiré leur dévouement."

"... Nous sommes devenus insoucians, dit encore le *Journal du Havre*, parce que nous nous sommes dit trop souvent que nous étions forts; et nous avons cessé de craindre, non pas parce que nous croyons qu'il n'y a plus de surprise à redouter, mais bien parce que nous sommes trop inconsidérés pour avoir longtems l'œil ouvert sur le même danger. Il faut que le péril change à chaque instant, pour que nous y fassions attention. Les journaux seuls aussi dans la circonstance où nous nous trouvons ont montré de la persévérance. Toute la France a applaudi, nous le savons bien, à leur fermeté: partout où bat des mains pour couvrir l'écrivain qui est condamné, mais ensemble contre que c'est toujours aux journalistes d'aller en prison: on ira bientôt même jusqu'à supposer que c'est leur métier. La chance a eu déjà, on l'a bien prouvé, plus d'un Junius; il est tems qu'elle ait aussi des Hampden; et ce n'est pas en ayant peur d'avouer qu'on a signé une association contre les lois illégales, qu'on doit espérer de mériter une couronne civique."

La sévérité du *Journal du Havre* serait juste si le fait sur lequel elle s'exerce était suffisamment établi, s'il était vrai que les signataires de la souscription bretonne eussent répudié la part de responsabilité qui leur échoit, et en eussent rejeté tout le poids sur le journaliste poursuivi; mais une telle lâcheté ne se présume pas, et nous pouvons assurer notre confrère que nous n'avons pas à nous plaindre d'être désavoués ni abandonnés par ceux que nous pouvons appeler nos commettans. Résolus que nous sommes de prendre sur nous toute la responsabilité de la publication de l'acte de souscription, nous voulions seulement, pour l'honneur de notre cause, être en état de repousser par des preuves l'imputation d'avoir publié un document apocryphe; et la preuve de son authenticité est en notre possession.

La *Guzette* abuse avec sa perfidie ordinaire de la franchise du *Journal du Havre*; elle y trouve l'aveu de la pusillanimité des libéraux. Les gens qui livrent bravement aux rigueurs de la justice les journalistes qu'ils ont compromis! "Quoi! des citoyens auraient eu le courage de s'associer contre l'arbitraire, et ils auraient la lâcheté de fuir devant l'action toute légale du ministère public? Allons, intrépides et généreux fédérés! voyons vos noms, montrez vos listes; sachons où vous êtes, qui vous êtes, combien vous êtes! Pourquoi vous cacher puisque votre but est si noble et si honorable?"

La *Gazette* est bien curieuse. Ses patrons en sauront peut être plus qu'ils ne veulent, plus tôt qu'ils ne veulent. Nous ne sommes pas chargés de leur adresser des rapports sur l'état de l'opinion, et de surveiller les trames, comme parle M. Courvoisier. *(Journ. du Commerce.*

FEUILLETON.

Samedi dernier, les chevaux de M. le préfet de police Mangin se sont emportés, la flèche de la voiture s'est brisée, le domestique qui était derrière est tombé, et le cocher a été grièvement blessé. Ce cocher, nommé Lafrance, a mené tous les préfets de police qui se sont succédé depuis la création de la charge. M. Mangin, dont on avait un moment annoncé la mort, n'a pas été blessé; c'est Lafrance qui a eu tout le mal.

—Quelqu'un disait dernièrement à M. de Villèle: "On croit à Paris que c'est vous qui avez désigné M. de Labourdonnaye comme ministre.—On me comptait donc à Auguste qui avait désigné Tibère comme son successeur pour se faire regretter?"

—La religieuse de l'Hôtel Dieu, dont nous avons annoncé l'enlèvement volontaire, s'est échappée, dit on, à la faveur d'un déguisement: elle a pris des habits d'homme pour se dérober à la vigilance de la mère supérieure.

—Un jeune homme a eu l'heureuse idée de faire imprimer le *Voyage du général Lafayette en France*, et d'y ajouter son portrait et un vue. On annonce que ce livre, du prix de 50 centimes, sera tiré au nombre de 100,000 exemplaires, et doit être publié chez Levavasseur, au Palais Royal, mercredi prochain.

—Il existe à Paris une association à l'instar de celle de la Bretagne. Les noms les plus honorables figurent sur la liste de souscription, et la déclaration en a été rédigée par un des écrivains les plus distingués et des plus modérés de l'époque."

—Les ministres se jettent entre eux le nom de traître. C'est la mot de la mode dans le cabinet. Avant-hier, Mr de L[illegible] a juré d'entraîner dans la chute le *traître* de l'hôtel des Capucines, qui, à son tour, traite avec M. de Villèle, et qui a procuré une audience du Roi à M. de Neuville, rentré de cet ex-ministre, qui doit arriver la semaine prochaine à Paris.

—On a prêté à M. de Labourdonnaye beaucoup de [illegible] et de reparties spirituelles; cependant, on lui donne celle-ci: un de ses anciens confrères sollicitait une place de la nouvelle excellence: "Voilà trois ministres monarchiques qui se succèdent, lui dit-il, et je n'ai encore pu rien obtenir.—Ma foi, mon cher, c'est votre faute; faites vous greffer sur un Chabrol."

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédié

Nacita Neptune, Richer, Nante, Gautier et Vienne.

Geel. Elizabeth, Eldridge, Mobile, Capt.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 22 *Novembre*,

(Pour l'ouverture) Une représentation de

MARIE,

Opéra en 3 actes, paroles de Planard, musique de Hérold.

Suivi d'une représentation de

TONY,

Ou cinq années en deux heures,

Vaudeville en deux actes, de Brazier et Merle-ville.

A LOUER.—Une négresse nourrice, ayant un enfant d'un mois. La négresse est âgée d'une vingtaine d'années et est en très bonne santé. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille, ou chez M. Milon, rue St. Pierre, No. 118. 20 nov.

Magasin a l'instar de Paris.

J. CAULLEAU,

Coiffeur, rue de Chartres, No. 176, enseigne de Jefferson, en face de M. Verret.

A l'honneur de prévenir les Messieurs et les Dames, qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de faux cheveux concernant son état; tels que nattes (dites tresses) queues (longueur 3-4 et au-dessus), touffes à bandeau (moderne) et métalliques à peigne, tours à tête de chair et séparée, toupets, perruques, &c.

PARFUMERIE SUPERFINE.

Cosmetique de crême de rose, d'amande amère et de Perse, en flacon de crystal et porcelaine (modèle des plus nouveaux); savon à la rose et d'amande amère, poudre de savon, pommade de concombre [extra fraîche]; do. au calimançon, do. ordinaire, huile antique, et macassar; eau de Cologne, nouveaux; et différens flacons eau de Lavande, ambrée et de rose.

Brosses à habits, à tête, et à dents; peignes de différents goûts, d'écaille, à retaper, à relever les cheveux, à chignons et à papillotes; do. en corne de buffle, pinceaux pour la barbe, plaques en argent et garnis en ivoire; boites à barbe, houpes de signe, &c.

Coiffures, plumes choisies pour do. et pour chapeaux; quelques oiseaux de paradis naturels (de prix) fleurs superfines, &c.

Nota—Son magasin étant disposé pour recevoir les Dames, son autre genre d'ouvrage se fait dans un salon particulier. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le désir des personnes. 20 nov.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, les articles suivans, qu'ils offrent à vendre, à très bon compte, à leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

Sardines en baril; do. à l'huile;
Do. au beurre; do. crues;
Pâtés—Lièvre, Perdrix,
Do. Saumon, Caille,
Do. Foies gras, anguilles
Do. Jambon, Saumon,
Do. Poulardes,
Do. Galantine, Cervelas
Do. d'oie, civets de lièvre,
Truffes conservées.
Fromage de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. Tête de Maure;
Saucissons de Lyon, Marseilles, Boulogne, Arles;
Gelée de Groseille, Raisinet; et, en général, tous les articles d'épicerie.

Aussi:—Fruits conservés, tels que Pêches, Abricots, Fraises, Framboises; Cerises, Prunes, Fruits à l'eau de vie assortis.

Liqueurs assorties, de la Martinique, Bordeaux et Paris;

Crême de Cachou, de Thé, Do. de Cuing, &c.

Vins de Champagne; do. Anjou mousseux;

Do. Côte Rotie; do. Chateau Margaux et autres de toutes qualités.

Vinaigre et Moutarde de Maille;

Marasquin, Kirsch-wasser; Guignolet; Absynthe Suisse.

Venant de donner beaucoup d'extension à leur établissement, afin d'augmenter leur assortiment, ils osent compter sur l'encouragement du public, et particulièrement sur celui des gourmets. Ils vendront en gros et en détail.

19 nov CLAPIER & MICOUD.

A LOUER—L'appartement au-dessous de l'Imprimerie de l'Abeille. 18 nov.

POUR LA HAVANE.

Le beau trois mats espagnol TRES AMIGOS, cap.——— ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à

JOSE PUNTS,
10 nov Rue Ste. Anne, No. 52

800 Barriques Vin de Marseilles, d'importation récente, et ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses, par

JULES LEBLANC,
22 Septembre N°. 132, rue Royale.

Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS.

Vendredi [illegible], au magasin de E. Mossy, 20 boucauts cimenteries et un assortiment de verrerie.

Vendredi 20 Novembre, à 4 heures, vis-à-vis la rue Conti, en débarquement de la goelette Packet, 22 mille pieds d'Acajou.

Vendredi [illegible], à [illegible] de Mossy, 20 Boucauts Portet.

Vendredi 20 Novembre, à midi, au café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co. les terrains et édifices situés au coin de la [illegible] Calou, faubourg Ste. Marie.—Conditions, à la vente.

Samedi 21 Novembre, à midi, à la Bourse, par A. M'Coy, une esclave nommée Sally, de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse &c. Conditions, 6 mois.

Samedi 21 Novembre, à midi, à la Bourse, par A. M'Coy, une esclave nommée Sally, de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse &c. Conditions, 6 mois.

Samedi 21 Novembre, à midi, à la Bourse, par A. M'Coy, 8 esclaves, parmi lesquels sont des domestiques de prix; garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Conditions, 6 et 12 mois.

Samedi 21 Novembre, à la Bourse, la belle enseigne Dauphine et Bourbon.—Conditions, un quart comptant, reste payable à un an. Ainsi, le terrain étant un premier, rue de la Bourse.—Mêmes conditions.

Samedi 21 Novembre, à midi, à la Bourse, une maison à étages et en briques, rue du Camp, entre Canal et Bienville.—Conditions, un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois.

Samedi 21 Novembre, à midi, à la Bourse, un terrain au coin des rues Philippe et Perpétue, faubourg Lafayette.

Samedi 21 Novembre, à 6 heures, à bord de Wm. Boyd & Co. un assortiment d'habillements pour la saison.

Samedi 21 Novembre, au Café de la Bourse, à midi, les salles des Syndics de la faillite Hamblet, les Esclaves Grand Jack, Petit Jack et Salomon.—Conditions, à 3 et 6 mois.

Lundi 23 Novembre, à Pencil de M. Boyd & Co. 6 vues nues et 8 pièces taille à voile, sauvés des débris du navire Governor Griswold.

Lundi 23 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., une Esclave nommée Harriet, âgée de 25 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans.

Lundi 30 Novembre, entre midi et une heure, à la bourse, une maison de 4 appartemens, sur le canal Marigny aussi, un terrain rue Mandeville, entre les rues d'Amour et de Craps.

Lundi 30 Novembre, à midi, à la bourse, un esclave nommé Vicinte, de 20 ans, créole du pays.—Conditions, 6 et 12 mois.

Lundi 30 Novembre, à midi, à la Bourse, un mulâtre de 28 ans, bon domestique, cuisinier et charretier.—Conditions, à 6 mois.

Lundi 30 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac L. M'Coy, 8 esclaves, parmi lesquels sont des domestiques de prix; garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Conditions, 6 et 12 mois.

Jeudi 3 Décembre, à midi, à la bourse, la belle propriété située dans l'Isle bornée par les rues de la Levée, Esplanade, Conti, Bureau et Français, faisant face à cette dernière rue, et près de la Levée.—Conditions, 6, 12 et 18 mois.

Par le Shériff d'Orléans

Vendredi 20 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, à son bureau, 94 caisses chapeaux, 6 ditto et 3 ballots marchandises sèches.

Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les Esclaves suivants: Philip, de 25 ans; Anthony, de 30; Isaac, de 24; et Harrison, de 24.

Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, désigné sur le plan des propriétés Milnes par le No. 7.

Lundi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Ann, de 20 ans, et le nègre Jesse, de 20 ans.

Mardi 1er. Décembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Fanchonnette, de 17 ans, et la négritte Marauth, de 14 ans.

Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée Eliza, âgée de 22 ans.

Par le Marshal des Etats Unis.

Vendredi 20 Novembre, à 6 heures, à son bureau, 25 paires de Pistolets, 6 Fusils de chasse coups, un panier Faïence et autres.

Par le Register des Testamens.

Samedi 21 Novembre, à 11 heures, au domicile du défunt D. Livaudais, faubourg Ste. Marie, rue des Magasins, le mobilier dépendant de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse.—Conditions comptant.

Samedi 21 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, au chantier Séguin, de l'autre bord du fleuve, les bois de construction et autres objets mobiliers de cette succession.—Conditions, comptant.

Lundi 23 Novembre, à 11 heures, au coin des rues St. Claude et du Bayou, le fonds de cabaret et divers effets mobiliers de la succession Camus. Conditions, comptant.

Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, la goëlette Charles Hays, de 81 tonneaux, avec les agrès et apparaux.—Conditions, comptant.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants de la succession Fontaine, Caridad, négresse de 20 ans, Pauline, de 50; Fontaine, de 40 ans.—Conditions, moitié comptant, et moitié à six mois.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la communauté de biens entre Th. Blois et son épouse; Caroline, négresse de 21 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant; Rosette, de 18 ans, domestique; Martha-Ann, do. de 11 ans; Fanny, de 40 ans; Lewis, de 23 ans.—Conditions, 4 mois pour Lewis, et 6 pour les autres.

Mardi 15 Décembre, à midi un quart, à la Bourse, une mulâtresse de 23 ans, et un terrain avec maison, au coin des rues St. Claude et Bayou, provenant de la succession Camus.—Conditions, l'esclave à 6 et 12 mois, le terrain à 6, 12 et 18 mois.

Mardi 15 Décembre, à midi à la Bourse, les esclaves et propriétés de la communauté de biens entre E. Dugué Livaudais et son épouse.—Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC.

A MIDI à la bourse de Hewlett, il sera vendu le Mardi premier Decembre prochain les propriétés qui suivent

No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant encoignure aux rues Bacchus et Terpsichore, mesurant 50 pieds à la rue Bacchus et 120 pieds à la rue Terpsichore toutes les façades des rues Bacchus et Terpsichore ainsi que les 30 pieds dans le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre, le terrain est planté en orangers.

No. 2. Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur; la façade et le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre; le terrain est planté en orangers.

No. 3. Un terrain contigu aux Nos. 2 et 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le No. 2.

No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le terrain No. 3.

No. 5. Un terrain situé au faubourg de la Course, contigu au terrain formant encoignure des rues Pritanée et Erato, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur [illegible] pieds de profondeur. Il y a un puits sur le terrain, la façade, le fond et la profondeur de la face intérieure sont entourés en poteaux de pin gras et en pieux ayant toute leur longueur hors de terre.

No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Erato sur 120 de profondeur; ce terrain est entouré comme le No. 5.

No. 7. Un terrain situé au faubourg Marigny formant encoignure des rues Gravier et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de face à la rue St. [illegible], lequel est entouré en partie.

No. 8. Un terrain contigu au No. 7 mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 9. Un terrain contigu aux Nos. 8 et 10, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 de profondeur, ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 11. Un terrain situé au faubourg Marigny rue Casseman, près de la rue Roysher, de [illegible] 40 pieds de face à la dite rue Casseman sur 80 pieds de profondeur; sur toute la façade il y a une bonne banquette briquetée, toute la façade du terrain est [illegible] à l'exception d'un passage en corridor; la maison sur [illegible] est divisée en 4 appartements et une petite galerie sur le derrière; dans la cour il y a un puits briqueté; dans le fond il y a une batisse divisée en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée.

Conditions, comptant.—Les actes de vente seront passés par Mr. Théodore Seghers notaire public.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI 21, à midi, à la Bourse, il sera vendu un nègre nommé *Pierre*, âgé d'environ 30 ans, créole de St. Domingue, cuisinier pour une famille, bon charretier et cocher, parlant anglais et français. Il est garanti des tous vices et maladies prévus par la loi; on ne le vend que parce qu'il n'est pas nécessaire à son maître.

Conditions.—Six mois [illegible], moyennant un billet endossé à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement 20 nov.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il sera vendu, aujourd'hui Vendredi, 20 Nov. à 4 heures de l'après midi, un débarquement du navire Henry-Astor, de Bordeaux, venant de Rouen.—28 tierçons EAU DE VIE de Cognac, ayant droit au drawback.—Conditions: à la vente. 20 nov.

PAR G. W. BOYD & Co.

VENDREDI prochain, à 4 heures de l'après midi, à la Bourse, il sera vendu, (ayant droit au drawback.) 75 caisses Vin de Bordeaux; 8 barils Eau de vie de France; 10 paniers huile d'Olive; (et sans le drawback,) quelques rames de papier à enveloppe. 19 nov

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu Lundi 23 Novembre courant, à midi, à la bourse Hewlett, Un TERRAIN de 30 pieds de face sur 60 de profondeur, situé sur une portion de terre désignée par le No. 219, rue d'Espagne, au coin de la rue Craps, faubourg Marigny; avec une maison composée de trois appartements, ayant deux cheminées, et un cabinet sur la rue, et galerie, avec corridor briqueté, ainsi que la cour; la maison est construite en bois; il y a cuisine, latrine, puits &c.

Conditions:—Moitié comptant, et moitié à 6 mois, avec billet et hypothèque jusqu'au parfait paiement. 17 nov.

THEATRE ST.-PHILIPPE.

Samedi, 21 Novembre,

Grand Bal paré.

Prix d'entrée—une piastre. 14 nov

Papier de Tenture.

CHS. Jourdan libraire, encoignure des rues Royale et Ste. Anne, vient de recevoir par le Vesta, un bel assortiment de Papiers de Tenture dans les goûts les plus modernes. 16 nov—2

DENTISTE.

MR. ALEXANDRE HART offre ses services comme Dentiste, aux habitans de la Nlle.-Orléans: il espère d'obtenir une portion de l'encouragement qu'il a eu d'eux à son dernier séjour en cette ville. Il occupe un appartement dans la rue du Canal, No. 25, où on le trouvera à toute heure. 19 nov—9

A VENDRE.—Une jeune négresse de 22 à 24 ans, nommée Caroline, sachant coudre, blanchir, et très bien repasser, faire régulièrement la cuisine et servir. C'est un bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi. On la vendra préférablement à l'amiable, et à quelqu'un qui puisse la traiter bien. Si d'ici au Mercredi 25 du courant elle n'est pas rendue, elle le sera à la bourse, à midi, par Mr. Dutillet. Conditions, moitié comptant, et moitié à quatre mois; avec endossement à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait payement. S'adresser à Mr. Luis Xenes, rue de Chartres, au coin de Conti, No. 91. 16 nov

AVIS.—Attendu que Joseph Eymallene s'est adressé à moi, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme encanteur de la paroisse de St.-Martin, le vingt-quatrième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-deux, conjointement avec A. Dumartrait et J. J. Rousseau, comme sécurités; et le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-six, conjointement avec J. J. Rousseau, comme sécurité, soient levés et annulés;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits engagemens et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-deuxième jour d'Octobre mil huit-cent-vingt-neuf et la cinquante-quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Ad. BEAUVAIS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
C. A. WALKMAN
Secrétaire d'Etat.